

ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE - Tarifs 2022

Nos tarifs varient en fonction de vos ressources et de vos besoins (à partir de l'évaluation APA du département).

	Avant réduction d'impôts € TTC	Après participation du département	Après réduction d'impôts dans la limite des plafonds fixés
Bénéficiaire d'un plan d'aide APA financé à 100% par le département	22 € /h	0 € /h	0 € /h
Bénéficiaire du plan d'aide APA minimum financé à 10% par le département *	26,95 € /h	24,75 €/h	12,37 € /h
Bénéficiaire d'un plan d'aide APA financé à 50%	24,48 € /h	13,48€ /h	6,74€ /h
Frais de déplacement par intervention	2€ / intervention	2€ / intervention	1€

* Toutes les personnes de plus de 60 ans en GIR 1 à 4 ont droit à l'APA.

NB : Tarifs majorés de 25% les dimanches et jours fériés (jours fériés du 1er mai et du 25 décembre sont majorés à 100%). Alenvi est une structure autorisée et les prestations peuvent être prises en charge par l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie.